

Coronavirus et Elections municipales

Coronavirus et élections municipales

Consignes du Ministère de l'Intérieur pour voter

Les élections municipales et communautaires se dérouleront les 15 et 22 mars 2020 dans un contexte particulier lié à la propagation du coronavirus (COVID-19).

En conséquence, des mesures seront prises afin de limiter la propagation du virus et protéger les électeurs, les membres du bureau de vote, les scrutateurs.

Ainsi, les électeurs peuvent apporter leur propre stylo afin d'émarger à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.

Regardez ci-dessous les bons gestes à adopter pour voter :



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

POUR VOTER,

LES BONS GESTES À ADOPTER



**Lavez-vous les mains en entrant
dans le bureau de vote et en le quittant**



**Évitez tout contact physique
avec d'autres personnes**



**Restez à distance raisonnable
des autres électeurs**



**Si vous portez un masque, ôtez-le uniquement
à la demande d'un membre du bureau de vote**

pour identification, puis remettez-le immédiatement